



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 SEPTEMBRE 2023  
DÉLIBÉRATION N° 2023-035**

**Objet :**

**Prorogation de la convention publique d'aménagement de l'opération le « Clos de la Vigne 52-54 rue Jean Jaurès » Avenant n°13 avec la SORGEM**

**Rapporteur :**

M. Philippe WITTERKERTH

**Commission plénière :**

Le 5 septembre 2023

**Convocation :**

Le 6 septembre 2023

**Pièce(s) jointe(s) :**

Avenant n°13 à la Convention Publique d'aménagement de l'opération « Clos de la Vigne-52-54 rue Jean Jaurès »

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	20
Représentés	6
Votants	26

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Publiée le :

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 12 septembre 2023 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; S. AMIRAULT ; L. AMIRI ; C. BASTOUL ; F. DA SILVA ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; S. JAUBERTY ; H. KÉRIVEL ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. WITTERKERTH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; A. MUSY-BRELIER ; M. POINSE ; J-P RICAUD ;

**Absents représentés :**

A. BELLANGER a donné pouvoir à C. MARTIN  
C. BOUËTARD a donné pouvoir à M. PROVOTAL  
S. DAVID a donné pouvoir à B. ESTREMANHO  
J. DJENAÏDI donne pouvoir à G. FRAYSSE  
I. DOGBO donne pourvoir à F. DA SILVA  
P. UTEGINE MWANA donne pouvoir à C. ESTREMANHO

**Absents non représentés :**

S. BIBARD ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1524-5 ;

**VU** la convention publique d'aménagement de l'opération « Centre-Ville 52-54 rue Jean Jaurès » du mois d'octobre 2004 ;

**VU** les avenants n°1 à 10 à la convention publique d'aménagement de l'opération « Centre-Ville 52-54 rue Jean Jaurès » du 5 janvier 2007 au 19 juin 2017 ;

**VU** l'avenant n°11 à la convention publique d'aménagement de l'opération dénommé à ce jour « Clos de la Vigne » en date du 24 juin 2019 ;

**VU** l'avenant n°12 à la convention publique d'aménagement de l'opération « Clos de la Vigne » en date du 5 mai 2021 ;

**VU** la commission plénière en date du 5 septembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de proroger par un avenant n°13 la durée de la convention publique d'aménagement afin de mener à terme les recours dans le cadre du contentieux avec une propriété voisine de l'opération ;

**Sur proposition de Monsieur le Maire,  
avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

**VALIDE** la prorogation de la convention publique d'aménagement portant la fin de celle-ci au 30 juin 2024 par l'avenant n°13 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°13 à la convention publique d'aménagement de l'opération « Clos de la Vigne 52-54 rue Jean Jaurès » et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 12 septembre 2023

Le Maire,

Gilles FRAYSSE

